



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-01-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2023

Le cinq janvier deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-six décembre deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Anthony PEIGNON, Marie-Sandrine GIRARD.

Absents excusés : Sophie AUGER a donné pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT
Laura LUSSEAU a donné pouvoir à Sophie BARIBAUT
Karine OLIVIER, Annie MARSULT, Karine MORIN

Absents non excusés : Éric CATHELINEAU, Patrice NIVAUULT

Secrétaire de séance : MF TALINEAU, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 décembre 2022

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 décembre 2022, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations », détaille les derniers dossiers, à savoir une prochaine rencontre avec les associations, le 23 janvier, pour le fonctionnement de la future maison des associations. A ce sujet, les élus vont aller en visiter une, à Bressuire. Pour la fête des associations, prévue le dimanche 3 septembre prochain, une troupe de BMX-Freestyle est programmée, avec plusieurs shows et initiations au public, à l'aide d'un moniteur breveté. Enfin, concernant le PADEL, construit derrière le terrain de tennis actuel, son ouverture officielle est prévue prochainement.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie-Développement Local », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir une commission communale prévue, en mairie, mardi 10 janvier, à 20h30 et ouverte à l'ensemble des élus. Parmi tous les sujets, le compte-rendu de l'étude réalisée par la CCI y sera abordé.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », apporte un complément d'informations sur le départ du locataire à Soutiers. Plusieurs travaux de rafraîchissement sont à prévoir, avant de le remettre en location.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-01-01

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Audrey RIGAUEAU, représentant le conseil municipal des jeunes, précise qu'un CMJ est programmé vendredi 6 janvier en mairie. Dans le cadre du projet « Nature et Transitions », un partenariat va se créer avec le CPIE, pour la construction de plusieurs panneaux autour de la mare des Touches. Une première réunion de reconnaissance des lieux, avec les jeunes, va avoir lieu le mercredi 25 janvier. Un budget de 5 000 euros est réservé par la Municipalité pour ce projet. La pose officielle des panneaux est prévue début d'année 2024.

Marie-France TALINAU, référente à la commission « Restaurant scolaire-Relations aux seniors », précise le contenu des dernières actualités, à savoir le goûter des aînés, mercredi 21 décembre. La galette des rois sera servie aux enfants, au restaurant scolaire, le vendredi 6 janvier.

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiments-Voirie-Cimetière », apporte un complément d'informations sur l'évaluation des travaux réalisés dans le cadre du marché passé avec l'intercommunalité. Il est urgent de programmer une date de commission communale.

De la même façon, des travaux importants et urgents sont à prévoir dans chaque église : à Soutiers, il s'agit de travaux sur la voûte, tandis qu'à Saint-Pardoux, il est temps d'envisager le remplacement du grand portail d'entrée.

Les travaux continuent de bien s'amorcer pour la maison des Associations, à Soutiers et pour la maison des Assistantes Maternelles, à Saint-Pardoux.

TRAVAUX : Maîtrise d'œuvre – Aménagement de sécurité au Poirier

La prestation de maîtrise d'œuvre s'articule autour d'un objectif et de 3 axes de travail :

- **Objectif** : rendre le quartier aux habitants – « Passer de la route à la rue »
- **Axe 1** : repenser le quartier « appropriation par les habitants »
- **Axe 2** : embellissement : enfouissement / verdissement / aménagement qualitatif
- **Axe 3** : sécurisation / partage de la rue / priorité aux déplacements doux (vélo - piéton)

Une consultation a été lancée, sur une plateforme dédiée au marché public, pour un montant total de travaux évalué à 1 500 000 euros TTC, dont voici le résultat :

		HT	TTC
SCALE	3,72%	46 500,00 €	55 800,00 €
Urba 37	5,25%	65 625,00 €	78 750,00 €
DECA	6,35%	79 375,00 €	95 250,00 €
2LM	Forfait	42 500,00 €	51 000,00 €
AREA Urbanisme	5,50%	68 750,00 €	82 500,00 €

Une analyse détaillée techniquement et financièrement sera présentée lors de la prochaine séance du 19 janvier.

TRAVAUX : Avenants – Maison des Assistantes Maternelles

Les modifications financières et techniques ne sont pas toutes définies. Ainsi, ce point est reporté à la séance du 19 janvier prochain.

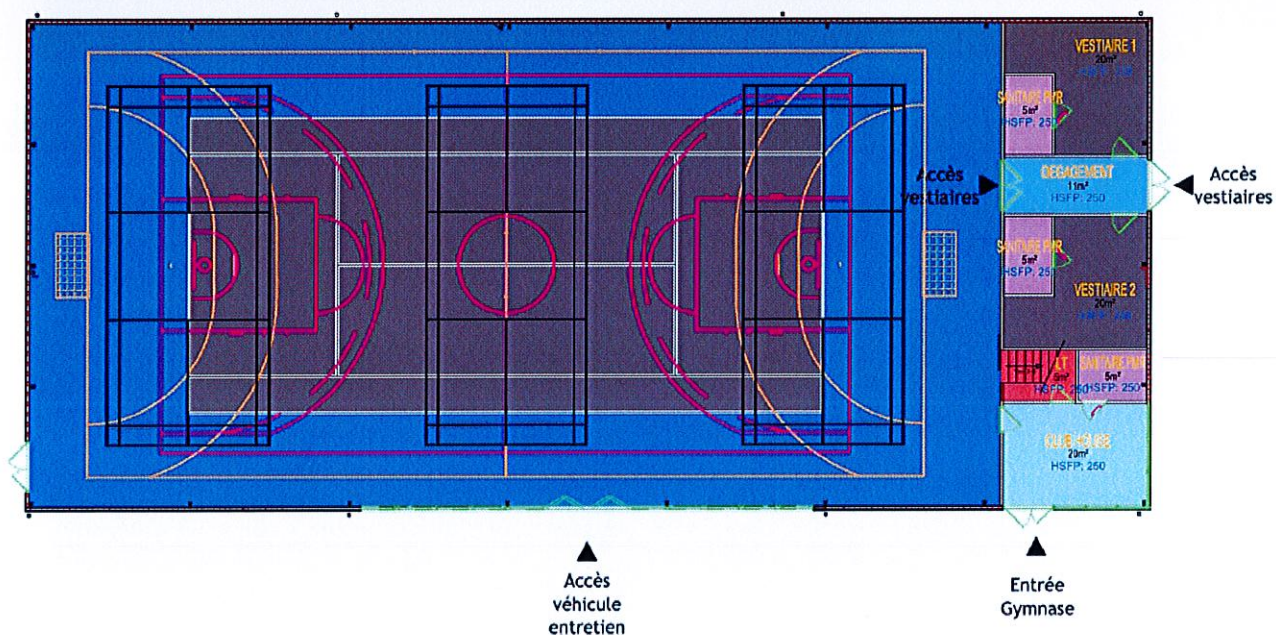
PROJETS STRUCTURANTS : Halle des Sports – Esquisse

La Société SOLUTECH, le maître d'œuvre, nous a remis une esquisse fin décembre. La solution retenue est un bâtiment traditionnel en dur (panneaux sandwich isolés).



Parking de 25 places

Terrain de football synthétique 45 x 60 m



Les premières esquisses donneraient le plan de financement ci-après, côté dépenses :

Base	
Salle	840 000,00 €
Vestiaire	190 000,00 €
Parking	90 000,00 €
Etude de sol	3 500,00 €
Topo	1 500,00 €
Aléas	31 400,00 €
Contrôle	15 450,00 €
SPS	9 420,00 €
	1 181 270,00 €
Options	
Sérigraphie	3 300,00 €
Chassis vitré	7 500,00 €
Portes connectées	5 000,00 €
	15 800,00 €
Total HT	1 197 070,00 €
Total TTC	1 436 484,00 €

Les recettes attendues pourraient être les suivantes, avec une vision plus ou moins optimiste :

Subventions		Optimiste	Pessimiste
DETR	40%	478 828,00 €	400 000,00 €
ANS	20%	239 414,00 €	239 414,00 €
Département Contrat ambition	?	50 000,00 €	50 000,00 €
Département	allocation de mandat	50 000,00 €	60 000,00 €
Europe	FEDER	50 000,00 €	50 000,00 €
	Leader	25 000,00 €	25 000,00 €
Région	Complément Leader	50 000,00 €	50 000,00 €
Fédérations		30 000,00 €	30 000,00 €
Total		904 414,00 €	435 000,00 €
% de subventions		75,55%	36,34%
Reste à charge HT		292 656,00 €	762 070,00 €
Reste à charge TTC		532 070,00 €	1 001 484,00 €

Il précise qu'au lancement du marché de maîtrise d'œuvre, les élus avaient soupesé un projet d'un montant total de 700 000 euros TTC. Le projet présenté par SOLUTECH représente le double dans son enveloppe financière. L'Assemblée émet de vives réactions, teintées d'étonnements et de diverses interrogations, notamment sur les prix pratiqués pour ce type de construction.

Le bureau municipal a estimé que l'esquisse présentée n'était pas recevable en l'état, sur le plan financier. Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée son avis sur la poursuite de ce projet. Il présente également une simulation de prêt bancaire sur 15, 20 et 30 ans.

Après de nouveaux échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le refus de l'esquisse présentée par le maître d'œuvre SOLUTECH, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-01-01

FINANCES : Reversement taxe d'aménagement à la communauté de communes Val de Gâtine

Une circulaire de la Direction des collectivités locales et du contrôle de légalité a été adressée dernièrement aux communes, concernant la réforme du reversement de la taxe d'aménagement au profit de l'intercommunalité, pour les projets d'aménagement de zones économiques et pour la construction d'équipements communautaires.

Notre assemblée avait délibéré pour ce reversement au profit de la communauté de communes Val de Gâtine, dans sa délibération n°2022-03-31-05 en date du 31 mars 2022.

Ainsi, dans le présent, il est possible de conserver les effets de cette décision ou de la modifier, en précisant que la répartition mise en œuvre est abrogée.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la fin du reversement de la taxe d'aménagement au profit de la communauté de communes Val de Gâtine, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Tarifications photocopies pour les associations

Le bureau municipal propose une réévaluation du service de photocopies, au profit des associations communales.

Les augmentations du prix du service s'expliquent par l'envolée des prix des consommables et de l'énergie.

Le nouvelle grille tarifaire pourrait être la suivante, hors frais de leasing (809 euros/trimestre) restant à la charge de la Municipalité :

Tarifs	Associations communales
Photocopie ou impression noir et blanc A4 recto	0,05
Photocopie ou impression noir et blanc A4 recto/verso	0,06
Photocopie ou impression couleur A4 recto	0,10
Photocopie ou impression couleur A4 recto/verso	0,15
Photocopie ou impression noir et blanc A3 recto	0,10
Photocopie ou impression noir et blanc A3 recto/verso	0,12
Photocopie ou impression couleur A3 recto	0,20
Photocopie ou impression couleur A3 recto/verso	0,30
Plastification 125 microns format A4	1,20
Plastification 125 microns format A3	1,50

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la grille tarifaire des photocopies au profit des associations et pour un effet au 1^{er} janvier 2022, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-01-01

FINANCES : Clôture budget annexe Village des Chaumes

Pour une gestion comptable optimale du budget dédié au lotissement des Chaumes, le receveur public propose à l'assemblée d'annuler la décision n° 2021-12-08, en date du 9 décembre 2021.

En effet, cette délibération précise que suite à l'ensemble des ventes de parcelles du lotissement, il est nécessaire de clore son exercice comptable.

Or, à ce jour, il reste un acte de vente en attente de signature à l'étude notariale, avec l'acheteur, Immobilière Atlantic Aménagement, pour la construction de 4 logements sociaux.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'annulation de la délibération relative à la clôture du budget annexe « Village des Chaumes », avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Décision modificative numéro 2 – Budget annexe Village des Chaumes

En complément de la précédente décision, le receveur public propose à l'assemblée délibérante une décision modificative numéro 2, pour ledit budget annexe, construite de la manière suivante :

CREDIT A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
042	71355	OPFI	Constatation stock final	11 475,00
040	3555	OPFI	Constatation stock final	11 475,00

CREDIT A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
70	7015		Produit de vente des parcelles	11 475,00
16	168741	OPFI	Reversement sur le budget principal	11 475,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative numéro 2 du budget annexe « Village des Chaumes », avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Ouverture de crédits

Suite à l'évaluation des restes à réaliser de l'exercice 2022, à reporter sur l'exercice actuel, il n'est pas nécessaire de prévoir des ouvertures de crédits.

Ce sujet pourra donc être évoqué lors de la séance du 19 janvier ou celle du 2 février 2023.

Le receveur public propose à l'assemblée d'accepter l'annulation des dettes pour deux familles, concernant des loyers d'un logement communal et des factures de restaurant scolaire. La dépense non prévue s'élève à 4 913,49 euros. Elle fait suite à une décision de la commission de surendettement, non discutable.

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider un montant de créances éteintes évalué à 4 913,49 euros, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Décision modificative numéro 8 – Budget principal

En complément de la précédente décision, il est nécessaire de prévoir des crédits pour la dépense imprévue d'un montant de 4 913,49 euros. Les crédits prévus sur le budget 2022 s'élèvent à 1 000 euros. La décision modificative numéro 8 du budget principal pourrait s'écrire de la manière suivante :

CREDIT A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	6542		Créances éteintes	4 000,00

CREDIT A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	4 000,00

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider l'écriture de la décision modificative numéro 8 du budget principal, tel que précisée ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

AFFAIRES SCOLAIRES : Aide pour un voyage – Collège de Mazières

Trente-cinq élèves de la commune et fréquentant le collège Roger Thabault à Mazières-en-Gâtine, vont effectuer un séjour pédagogique à l'étranger (Espagne-Allemagne). Moment fort dans leur scolarité, l'établissement tente d'aider au maximum les familles pour le financement de ces voyages.

Ainsi, le gestionnaire de l'établissement a sollicité le bureau municipal, pour connaître l'avis de la Municipalité, quant à un financement partiel desdits voyages.

L'Assemblée a validé une règle de versement de subvention, pour 15 euros/élèves. Ainsi, la subvention versée pourrait être alors de 525 euros. Le bureau municipal propose un versement supplémentaire et exceptionnel d'un montant de 350 euros.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur le versement d'une subvention, au profit du collège de Mazières-en-Gâtine, d'un montant de 875 euros, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-01-01

Monsieur **POUBLANC** quitte la séance à 22h30. L'Assemblée compte désormais 17 votants.

PROJETS STRUCTURANTS : Etude du passage en led pour l'éclairage public

Une étude a été lancée, auprès du SIEDS, concernant le passage en leds de notre parc d'éclairage public. Actuellement, il existe 10 modèles différents de lanterne, pour un total de 229 points lumineux.

Pour un passage total en leds, le plan de financement serait le suivant :

PROPOSITION HAUTE	TYPE DE LANTERNE	lanterne sur support béton	lanterne sur façade	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS
	TEKNIK	11			11	2 000,02 €	3 102,00 €	2 171,40 €
	FOYER FERME	21			21	3 818,22 €	5 922,00 €	4 145,40 €
	NOSTAGIC		22	47	69	9 285,33 €	62 307,00 €	43 614,90 €
	JAZZY			31	31	4 171,67 €	24 552,00 €	17 186,40 €
	BOULE			5	5	672,85 €	3 960,00 €	2 772,00 €
	PAGODE			9	9	1 211,13 €	10 962,00 €	7 673,40 €
	DECOSTREET			2	2	269,14 €	1 906,00 €	1 334,20 €
	INDICE			54	54	4 354,02 €	19 170,00 €	13 419,00 €
	ICADE			9	9	725,67 €	4 275,00 €	2 992,50 €
TOTAL TRANCHE N° 1					211	26 508,05 €	136 156,00 €	95 309,20 €
TOTAL M.O + FOURNITURE						162 664,05 €		
Mise en chantier		327,27 €		12	3 927,24 €			
Eco-contribution LED		0,16 €		211	33,76 €			
Eco-contribution Source		0,20 €			0,00 €			
TOTAL HT						166 625,05 €		
TVA 20%						33 325,01 €		
TOTAL TTC						199 950,06 €		
MONTANT AIDES SIEDS						95 309,20 €		
RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution - Aide SIEDS)						104 640,86 €		

PROPOSITION INTERMÉDIAIRE	TYPE DE LANTERNE	lanterne sur support béton	lanterne sur façade	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS
	TEKNIK	11			11	2 000,02 €	3 102,00 €	2 171,40 €
	FOYER FERME	21			21	3 818,22 €	5 922,00 €	4 145,40 €
	NOSTAGIC		22	47	69	9 285,33 €	62 307,00 €	43 614,90 €
	JAZZY			31	31	4 171,67 €	13 392,00 €	9 374,40 €
	BOULE			5	5	672,85 €	2 160,00 €	1 512,00 €
	PAGODE			9	9	1 211,13 €	10 962,00 €	7 673,40 €
	DECOSTREET			2	2	269,14 €	1 906,00 €	1 334,20 €
	INDICE			54	54	4 354,02 €	19 170,00 €	13 419,00 €
	ICADE			9	9	725,67 €	4 275,00 €	2 992,50 €
TOTAL TRANCHE N° 1					211	26 508,05 €	123 196,00 €	86 237,20 €
TOTAL M.O + FOURNITURE						149 704,05 €		
Mise en chantier		327,27 €		12	3 927,24 €			
Eco-contribution LED		0,16 €		211	33,76 €			
Eco-contribution Source		0,20 €			0,00 €			
TOTAL HT						153 665,05 €		
TVA 20%						30 733,01 €		
TOTAL TTC						184 398,06 €		
MONTANT AIDES SIEDS						86 237,20 €		
RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution - Aide SIEDS)						98 160,86 €		

PROJETS STRUCTURANTS : Etude du passage en led pour l'éclairage public (suite)

ENTRÉE DE GAMME	TYPE DE LANterne	lanterne sur support béton	lanterne sur façade	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS
	TEKNIK	11			11	2 000,02 €	3 102,00 €	2 171,40 €
	FOYER FERME	21			21	3 818,22 €	5 922,00 €	4 145,40 €
	NOSTAGIC		22	47	69	9 285,33 €	29 808,00 €	20 865,60 €
	JAZZY			31	31	4 171,67 €	22 723,00 €	15 906,10 €
	BOULE			5	5	672,85 €	3 665,00 €	2 565,50 €
	PAGODE			9	9	1 211,13 €	10 962,00 €	7 673,40 €
	DECOSTREET			2	2	269,14 €	1 906,00 €	1 334,20 €
	INDICE			54	54	4 354,02 €	19 170,00 €	13 419,00 €
	ICADE			9	9	725,67 €	4 275,00 €	2 992,50 €
TOTAL TRANCHE N° 1					211	26 508,05 €	101 533,00 €	71 073,10 €
PROPOSITION	TOTAL M.O + FOURNITURE					128 041,05 €		
	Mise en chantier		327,27 €		12		3 927,24 €	
	Eco-contribution LED		0,16 €		211		33,76 €	
	Eco-contribution Source		0,20 €				0,00 €	
	TOTAL HT					132 002,05 €		
	TVA 20%					26 400,41 €		
	TOTAL TTC					158 402,46 €		
	MONTANT AIDES SIEDS					71 073,10 €		
	RESTE A CHARGE COMMUNE					87 329,36 €		
	<small>(M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution - Aide SIEDS)</small>							

Les deux premiers plans se dérouleraient sur trois exercices comptables, tandis que le dernier se passerait sur deux exercices comptables.

Un groupe de travail a été constitué, avec Messieurs GUINARD, BONNET, FAVREAU, CLISSON, qui prévoit des visites de jour et de nuit, pour constater les rendus d'éclairage des divers modèles proposés. Monsieur le Maire invite l'Assemblée à consulter, sur l'extranet, les fiches techniques des différentes lanternes proposées.

Avec le changement en led, les mâts et crosses sont inchangés, sauf pour les lanternes posées en façade. Un RAL unique est proposé, pour une uniformité des couleurs. Avec les led, il sera possible de varier l'intensité de la lumière, d'allumer une partie de la rue, via le smartphone.

Monsieur le Maire souhaite donc connaître l'avis des élus, pour inscrire une dépense à ce sujet, au budget 2023. L'Assemblée donne son accord. Des réunions complémentaires vont avoir lieu avec Séolis, pour affiner l'étude technique et financière.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-01-01

Informations et questions diverses

- Vente du bâtiment TURLICE : Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il utilise le droit de préemption, sur la vente de ce bâtiment pour la somme de 50 000 euros. Les élus souhaitent avoir des compléments d'informations à ce sujet. Il sera donc mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Dates à retenir

- Vendredi 6 janvier 18h30 : Conseil municipal des Jeunes
- Mardi 10 janvier - 20h30 : commission économique - diagnostic CCI pour l'Espace Paul Pelletier
- Vendredi 13 janvier - 19h00 : sainte barbe des pompiers
- Samedi 14 janvier - 11h00 - Foyer Rural : vœux du maire
- Jeudi 19 janvier - 20h00 : Conseil municipal (Soutiers)
- Lundi 23 janvier - 20h30 : réunion des associations (Soutiers)
- Mercredi 25 janvier - 14h00 : travail avec CPIE et le CMJ - Mare des Touches
- Samedi 28 janvier - 11H00 : remise des instruments aux enfants dans le cadre de l'orchestre à l'école
- Samedi 28 janvier - 20h30 : spectacle TR'Jou - Prix libre (Foyer Rural)
- Jeudi 2 février - 20h00 : Conseil municipal (Foyer Rural)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h16.

Le Maire,
Johann BARANGER

